

**Séance du conseil municipal du mardi 26 mai 2020 à 20h45**

L'an deux mil vingt, le mardi 26 mai, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

**Présents** : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Julia Mathon-Quellien, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Sonia Pupin, Franck Robillard, Sandrine Roullier.

**Procuration** : Nicolas Chevrier à Julia Mathon-Quellien

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sonia Pupin

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du conseil municipal de janvier et mars
2. Détermination du mode de convocation au conseil municipal
3. Désignation du nombre de conseillers municipaux délégués
4. Vote des indemnités des conseillers municipaux délégués
5. Désignation des délégués au SIVOM
6. Désignation des délégués au SDEC
7. Composition des commissions
8. Elections des membres du CCAS
9. Remise sur loyer pour l'activité Accrobranche
10. Droit de préemption pour achat de la parcelle AC284
11. Questions et informations diverses :
  - a. Remise des écharpes au maire et adjoints au maire

Questions et informations diverses

**1- Approbation des comptes rendus du conseil municipal de janvier et de mars**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux comptes rendus.

**2- Détermination du mode de convocation au conseil municipal**

Monsieur Franck Robillard propose à tout le conseil de recevoir la convocation par mail et précise qu'une convocation nominative sera remise à chacun en main propre le soir du conseil.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3- Désignation du nombre de conseillers municipaux délégués**

Monsieur le Maire propose de mettre en place trois délégations à des conseillers municipaux : « Fêtes et cérémonies », « Finances et communication » et « actions sociales et intercommunalité »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection de trois conseillers délégués.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des trois conseillers délégués en rappelant que ces derniers sont élus à bulletin secret.

- Pour la délégation « Fêtes et cérémonies », une seule personne est candidate. Madame Valérie Albareda, après avoir exprimé le souhait de ne pas prendre part au vote, est élue à l'unanimité.
- Pour la délégation « Finances et communication », seul M Olivier Pinel propose sa candidature. Après avoir exprimé le souhait de ne pas prendre part au vote, il est élu à l'unanimité.
- Pour la délégation « actions sociales et intercommunalité », Mme Laurence Adam est candidate. Après avoir exprimé le souhait de ne pas prendre part au vote, Mme Laurence Adam est élue à l'unanimité.

### **4- Vote des indemnités des conseillers municipaux délégués**

Monsieur le Maire présente le barème concernant les conseillers délégués. Considérant que le taux maximal de l'indemnité allouée aux conseillers délégués en pourcentage de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ne peut dépasser 6%, Franck Robillard rappelle que ces indemnités sont comprises dans l'enveloppe maximale autorisée pour un maire et trois adjoints. Ainsi, les indemnités cumulées du maire, des trois adjoints au maire et des trois conseillers municipaux délégués rentrent dans l'enveloppe normalement attribuée à un maire et trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de conseillers municipaux délégués à la hauteur de 6% du taux maximal de l'indice brut. (Les trois conseillers municipaux délégués ne prennent pas part au vote)

### **5- Désignation des délégués au SIVOM**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIVOM gère les activités scolaire et périscolaires et s'occupe de l'entretien des bâtiments dont il est propriétaire (vestiaires de Vieux, école des 3 villages à Feuguerolles-Bully et le centre d'animation de Maltot). Ce syndicat se réunit généralement une fois par mois.

Le conseil municipal désigne :

- En tant que membres titulaires du SIVOM, les conseillers suivants : M. Franck Robillard, M. Olivier Davy, Mme Valérie Albareda, M Thierry Gouix, Mme Sarah Balouka, et Mme Sonia Pupin.
- En tant que membres suppléants du SIVOM : Mme Julia Mathon-Quellien, M. Olivier Pinel et M. Nicolas Chevrier

### **6 – Désignation des délégués SDEC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer deux délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Calvados afin de représenter la collectivité auprès du syndicat départemental spécialisé dans les services publics locaux de l'énergie dans le Calvados. Ils permettront d'être au cœur des enjeux majeurs actuels de la société : la transition énergétique, l'aménagement du territoire, la performance des réseaux d'énergie, la lutte contre la précarité énergétique....

Après délibération le conseil municipal nomme M Olivier Davy et M Eric Montaigne délégués du SDEC.

## **7 – Composition des commissions :**

Suite à la présentation des différentes commissions, et après en avoir débattu, les membres du conseil municipal se positionnent sur les différentes commissions, selon leurs compétences et leurs disponibilités. (cf. Annexe 1 au présent compte-rendu)

Les membres du conseil municipal échangent ensuite sur la répartition des délégations. (cf. Annexe 2)

## **8 - Elections des membres du CCAS**

Monsieur le Maire propose de nommer les conseillers qui représenteront le conseil municipal au sein du Centre Communal d'Actions Sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme : M Franck Robillard, M Thierry Gouix, Mme Laurence Adam, M Bruno Onfroy, Mme Sandrine Roullier, Mme Clarisse Fougeray, membres du CCAS.

## **9 - Remise sur loyer pour l'activité Accrobranche**

Monsieur le Maire informe que M Girard-Lecuyer, responsable du site accrobranche ACCROFURY est venu en mairie déposer une demande de remise importante sur le loyer. En effet suite à la publication de l'arrêté du 14 Mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, complété par l'arrêté du 15 mars, l'établissement a dû fermer ses portes au public du 14 mars au 20 mai 2020. Après lecture du courrier, Monsieur le Maire propose de repousser l'augmentation du loyer (cf. délibération 2020-4 du 16 janvier 2020). Il propose également de voter une remise sur le loyer correspondant à 25% du loyer et donc de fixer le loyer pour 2020 à 3000€. Enfin, afin de soulager les éventuelles difficultés de trésorerie de la société Accrofury, Monsieur le Maire propose de décaler la date du règlement au mois d'octobre contre mai, initialement prévu.

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention accepte de repousser l'augmentation du loyer d'une année, de diminuer le loyer de 1000€ pour l'année 2020 et de décaler l'encaissement du loyer au mois d'octobre.

## **10 - Droit de préemption pour achat de la parcelle AC284**

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie concernant la parcelle AC n° 284 Route de Maltot pour une superficie de 19 ares 38 ca. Cette parcelle est vendue 30 000 €. M. Robillard propose au conseil municipal de faire valoir le droit de préemption de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite faire valoir le droit de préemption de la commune sur la parcelle AC n°284.

## **11 - Questions et informations diverses**

A - Monsieur le maire précise que la remise des écharpes se déroulera au prochain conseil le 11 Juin et distribue le planning des astreintes pour les membres du conseil municipal.

B - Monsieur le Maire informe qu'un dépôt sauvage a été fait sur la commune, près de l'ancienne entrée de la carrière. Ce dépôt est constitué de plaques d'amiante. Une plainte a été déposée et l'entreprise Véolia a été contactée pour retirer ce dépôt sauvage.

C - Julia Mathon-Quellien expose au conseil municipal une demande reçue par l'association Trimaran

concernant la réouverture des salles communales. L'association demande si elle peut utiliser le terrain de tennis extérieur pour pratiquer des cours de tennis individuels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient la fermeture des salles et propose d'en rediscuter lors de la prochaine réunion. En revanche, en ce qui concerne les terrains de tennis extérieurs, après en avoir débattu, le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 oppositions, et 4 abstentions, propose de laisser accès au terrain de tennis extérieur pour l'association Trimaran. Concernant le parc, le conseil municipal par 10 voix pour, 4 oppositions, et 1 abstention propose de laisser le parc ouvert.

D - Laurence Adam demande si le repas des anciens est reporté. Valérie Albareda répond qu'il est reporté au dimanche 8 Novembre.

E – Laurence Adam informe le conseil municipal que des vols ont eu lieu dans le cimetière de Feuguerolles. Le conseil évoque des horaires de fermeture. Il en sera discuté lors du prochain conseil municipal de juin.

F - Julia Mathon-Quellien interroge le conseil municipal concernant la réouverture de la médiathèque. En effet la responsable de la médiathèque lui a soumis trois propositions pour envisager une réouverture avec le respect des gestes barrières :

- proposer un service drive ou les habitants pourraient commander leur livres via le site et les récupérer par la fenêtre de la médiathèque
- proposer une réouverture avec restriction (port du masque, nombre d'entrée limitée...)
- cumuler les deux propositions en fonction des jours de la semaine

Le conseil souhaite avoir l'avis de la responsable de la médiathèque ainsi que des bénévoles avant de se prononcer.

G - Laurence Adam informe que des riverains se plaignent du bruit des allers-retours de moto-cross chemin des carrières et rue du Bosq, parfois jusqu'à 22h.

H - Thierry Goux annonce que la matinée « plantations » initialement prévue en mai est repoussée au 13 juin et que cette année il n'y aura pas de concours des « villages fleuris » mais peut être celui des « maisons fleuries ».

Séance levée à 23h55

## ANNEXE 1

### Répartition des commissions

	Appel d'offres	Travaux Urbains	Culture Associations	Finances	CCAS	Communication	Fêtes/Cérémonies	Médiathèque	Cadre de Vie Fleurissement	Environnement	Jeunesse	CCID
ROBILLARD Franck	P	T	T	T	P					T	T	P
QUELLIEN Julia		T	P			T		P	T			S
DAVY Olivier	T	P		T			T		T			
ALBAREDA Valérie			T				P					
GOUIX Thierry		T	T		T				P	T		
ADAM Laurence	S	T			VP							T
ONFROY Bruno		T	T		T		T		T			
ROULLIER Sandrine			T		T	T		T			T	
GILLES Nicolas	T	T								T		T
BALOUKA Sarah	S					T				T		
PINEL Olivier		T		P		P				T	T	
PUPIN Sonia		T	T	T		T						S
MONTAIGNE Eric	T	T							T	T		T
FOUGERAY Clarisse				T	T		T			T	T	T
CHEVRIER Nicolas				T						T		

P= Président VP= Vice-président T= Titulaire S= Suppléant

## ANNEXE 2

### Attribution des délégations

	SIVOM Les 3 villages	Syndicat collège Evrecy	SDEC	Délégué Défense	Délégué sécurité routière	CLECT	CCID CCVOO	Forêt -Bois
ROBILLARD Franck	T					T		
QUELLIEN Julia	S							
DAVY Olivier	T		T					
ALBAREDA Valérie	T							
GOUIX Thierry	T							
ADAM Laurence							T	
ONFROY Bruno								
ROULLIER Sandrine								
GILLES Nicolas				S				T
BALOUKA Sarah	T							
PINEL Olivier	S							
PUPIN Sonia	T	S						
MONTAIGNE Eric			T					
FOUGERAY Clarisse		T			T			
CHEVRIER Nicolas	S			T				

T = Titulaire S= Suppléant